

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

LES INDUSTRIELS EN PREMIÈRE LIGNE

Souvent mise de côté par les politiques de santé publique, la santé bucco-dentaire a un **impact important sur notre état de santé** et influe sur nos vies quotidiennes.

En amont du secteur, les entreprises du bucco-dentaire ont une **vision transverse et un positionnement central** ; les **650** fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux dentaires (**6 000** emplois) sont essentiels à l'activité de :

- ▶ **42 000** chirurgiens-dentistes ;
- ▶ **3 300** laboratoires de prothèses dentaires.

Par leurs **innovations** et la **qualité des produits** qu'ils proposent, les industriels du secteur participent activement à l'**amélioration du système de santé** en apportant :

- ▶ leur **connaissance des besoins** des patients, à qui leurs technologies sont destinées ;
- ▶ leur **compréhension des contraintes** des chirurgiens-dentistes et prothésistes dentaires, leurs clients ;
- ▶ leur **capacité à rassembler les différents acteurs de la filière**, répartis en de nombreuses organisations (enseignants, chirurgiens-dentistes, prothésistes dentaires, patients,...) ;
- ▶ leur **expertise technologique, via la R&D, et leur offre de formation/d'accompagnement** pour une meilleure qualité des soins.

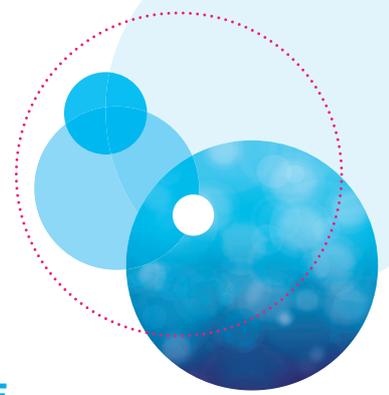
LE SECTEUR
EN CHIFFRES

650 entreprises

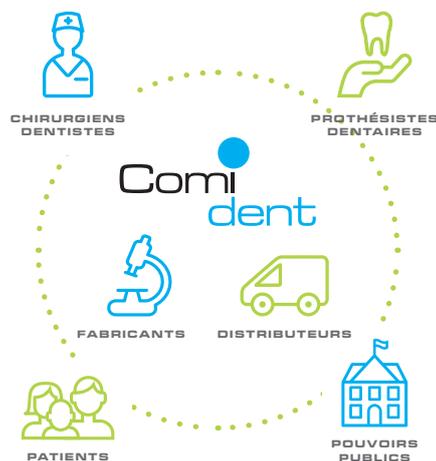
6 300 emplois

2 Md€ de CA

DES INNOVATIONS AU BÉNÉFICE DE TOUS



L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION, AU CŒUR DU MODÈLE DES INDUSTRIES DU BUCCO-DENTAIRE



Parce que les **technologies dentaires** sont soumises à des **conditions d'utilisation particulièrement complexes** (usure liée à la mastication, collages en milieux humides, etc.), le **secteur dentaire est naturellement poussé à innover**. Aussi, est-il aujourd'hui un des leaders de **l'innovation médicale** en France.

Les entreprises du COMIDENT investissent dans des **produits/matériels de haute technicité et des solutions à forte valeur ajoutée** : prises d'empreinte optiques, radiographie en 3D, modélisation virtuelle ; c'est l'un des principaux secteurs où l'usinage et l'impression 3D sont réellement développés.

Ces progrès technologiques exigent **de nouvelles compétences cliniques, techniques et organisationnelles**, que les entreprises du COMIDENT s'efforcent de transmettre au chirurgien-dentiste en jouant un **rôle central dans leur formation**.

DES TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS QUI BÉNÉFICIENT LARGEMENT AU SYSTÈME DE SOINS

Les entreprises du COMIDENT détiennent donc une **expertise technologique précieuse** et, par leurs **innovations et leurs formations**, offrent :

- ▶ un plus **grand confort de travail** et une **meilleure efficacité** pour les professionnels de santé ;
- ▶ des **soins rapides, sécurisés** et de **qualité croissante** aux patients ;
- ▶ des **économies** pour le système de santé (détection précoce de pathologies, pose de prothèses plus adaptées, optimisation et rationalisation du suivi patient, etc.)¹ ;
- ▶ des solutions au fondement de la **dentisterie minimalement invasive**, pour ne pas recourir à des soins invasifs, souvent lourds et coûteux.

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE : UN SECTEUR À LA CROISÉE DES CHEMINS

Majoritairement composé de **PME, voire de TPE** (300 ont moins de 5 salariés), **le secteur se retrouve pris en étau entre :**

- ▶ une **hausse importante des coûts opérationnels** liée au renforcement significatif des **exigences réglementaires** de sécurité, de transparence et de traçabilité² et à une **montée en puissance des nouvelles technologies** ;
- ▶ et les **défis liés à l'accompagnement (expertise et conseil) des chirurgiens-dentistes** dans leur adaptation aux nouveaux modes d'exercice et la constitution de leurs nouvelles offres de soins, comme le « RAC 0 » et l'intégration de la délégation de tâches³.

¹ Devoue, E. M. (2008). "Arbitrage entre prévention et soins curatifs dentaires." *Journal D'Economie Médicale* 26(8): 419-430.

² Issues du règlement européen 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux.

³ La réalisation de certains soins est alors confiée à des assistants dentaires spécialisés ou des hygiénistes qualifiés, permettant aux chirurgiens-dentistes de se concentrer sur d'autres tâches.

CONSTRUIRE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DE DEMAIN



CONTRIBUER A UNE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DE QUALITÉ



NOTRE
CONSTAT

- **certains territoires sont sous-dotés en praticiens** : même si la réforme du « **100% Santé** » a indéniablement réintégré dans le circuit des patients qui s'en étaient éloignés, de **fortes disparités territoriales de couverture médicale** persistent ;
- la **prévention reste très insuffisante** par rapport à nos voisins⁴ ;
- la **corrélation entre santé bucco-dentaire et état de santé général ne peut plus être ignorée**. Allant **au-delà du bien-être social**, la santé bucco-dentaire est au cœur de la chaîne de soins.



NOTRE
PROPOSITION

- améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires en permettant **la délégation de certaines tâches en dehors de la présence du chirurgien-dentiste, dans certaines situations spécifiques** (par exemple dans les EHPAD), si la supervision par ce dernier peut être garantie ;
- faire émerger une **politique de prévention volontariste**, dédiée au bucco-dentaire, en responsabilisant davantage le patient **avec un principe de malus dans la prise en charge par l'Assurance maladie pour les soins prothétiques**⁵ en cas d'absence de visite chez le chirurgien-dentiste dans l'année qui précède ces prestations.

AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SOINS BUCCO-DENTAIRES



NOTRE
CONSTAT

- la crise sanitaire de la COVID19 et plus récemment l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont mis en lumière **le besoin de sécuriser nos capacités productives et nos approvisionnements stratégiques**, d'autant plus dans un contexte où la **décarbonation des filières** doit être un enjeu prioritaire ;
- alors que la réglementation européenne renforce les **exigences de transparence, sécurité et traçabilité** pour les distributeurs européens, la multiplication des canaux de distribution grâce au commerce en ligne a intensifié la circulation de **produits contrefaits sur le marché**.



NOTRE
PROPOSITION

- renforcer la qualité et la sécurité des produits utilisés par les chirurgiens-dentistes en créant **un dispositif de labellisation pour certifier les pratiques de l'ensemble des distributeurs présents sur le marché français**. Cette disposition permettra d'assurer une meilleure visibilité sur les engagements des fournisseurs vis-à-vis des chirurgiens-dentistes ;
- mettre en place, dans la formation initiale et continue des chirurgiens-dentistes, **un module dédié aux règles relatives à l'approvisionnement, la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits**⁶ ;
- garantir **une stabilité juridique aux industriels** en évitant une surtransposition des règles européennes .

⁴ Pour aller plus loin, voir notamment les politiques préventives ambitieuses en santé bucco-dentaire mises en place en Allemagne, Suède et aux Pays-Bas.

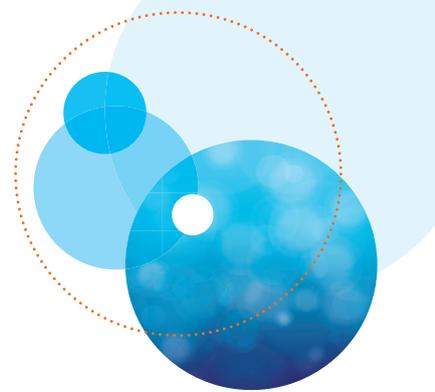
⁵ Ce système est appliqué en Allemagne et a fait ses preuves : plus de 70% des Allemandes vont chez leur chirurgien-dentiste au moins une fois par an.

⁶ Cette mesure est également reprise par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les dispositifs médicaux (proposition n°17)

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/1734/\(index\)/depots](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/1734/(index)/depots)

⁷ A cet égard, les nouvelles règles adoptées par l'Union européenne engendrent des coûts de suivi et de mise en conformité importants, souvent méconnus de la part des praticiens.

CONSTRUIRE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DE DEMAIN



ACCOMPAGNER L'INNOVATION



NOTRE CONSTAT

- en permanence, des **innovations améliorent le diagnostic, le choix et l'efficacité durable des traitements** pour le patients, et **assurent confort, sécurité, reproductibilité, et gains de productivité pour le chirurgien-dentiste**. En France, de nombreuses start-ups voient le jour avec des projets innovants dans **l'impression 3D et l'intelligence artificielle** appliquée à la santé bucco-dentaire ;
- la **formation initiale et continue des chirurgiens-dentistes** repose, pour une part importante, sur des **partenariats** et un **soutien financier** des industriels ;



NOTRE PROPOSITION

- **améliorer le suivi des avancées techniques par les autorités de santé**, afin de respecter les dernières données acquises de la science et permettre un **déploiement plus rapide de ces solutions** en privilégiant les soins conservateurs ;
- reconnaître le rôle des industriels et des distributeurs dans la formation des chirurgiens-dentistes en favorisant **l'apprentissage aux techniques et technologies nouvelles** dès la formation initiale ; des moyens adaptés doivent être proposés aux facultés d'odontologie ;
- renforcer l'accompagnement des fabricants, aux niveaux national et européen, dans **l'accès aux organismes notifiés⁸ et limiter le niveau des coûts réglementaires** liés à la mise en application du règlement sur les dispositifs médicaux.

Le **COMIDENT**, association loi 1901 déclarée le 28 novembre 1974, est depuis 2005 **l'unique organisation regroupant les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux dentaires et nouvelles technologies** au service des professionnels du secteur dentaire et des patients (<https://www.comident.fr/>).

⁸ Le syndicat français national de l'industrie des technologies médicales (Snitem) et l'association allemande des technologies médicales (BVMed) alertent sur les retards de certifications dont pourraient faire l'objet près de 25 000 dispositifs médicaux, faute de désignation d'un nombre suffisant d'organismes certificateurs.